

DIARIO DE

BARCELONA,

Del Sábado 13 de

Agosto de 1808.



Santos Hipólito y Casiano, Mártires. = Las Quarenta Horas están en la Iglesia de Religiosas Arrepentidas: se reserva á las siete y media. = Hoy es Vigilia, una de las en que no se puede comer carne.

Afecciones astronómicas de mañana.

Sale el sol á las 5 h. 5 m.; y se pone á las 6 h. 55 m. Su declinación es de 14 g. 22 m. 25 s. Norte. Debe señalar el reloj al medio día verdadero las 12 h. 4 m. 21 s. Sale la luna á las 10 h. 59 m. de la noche misma: pasa por el meridiano á las 6 h. 23 m. de la mañana siguiente; y se pone á la 1 h. 51 m. de la tarde. Y es el 23 de ella.

Quarto menguante á las 8 h. 50 m. de la mañana.

Día	Termómetro.	Barómetro.	Vientos y Atmósfera.
11 á las 11 de la noc.	19 grad.	9 28 p. 1.	O. nub. ray. tr. relámp.
12 á las 6 de la mañ.	18	4 28	5 N. entrecubierto.
12 á las 2 de la tard.	20	5 28 1	4 S. F. nubes.

NOTICIAS PARTICULARES DE BARCELONA.

QUARTIER GÉNÉRAL DE BARCELONNE LE 12 AOUST 1808.

*Ordre pour la fête de l'anniversaire de la naissance de S. M.
l'Empereur et Roy.*

SOLDATS!

Nous célébrons lundi 15 du courant St. Napoleon fête de notre Auguste Empereur et Roy.

Tandis que dans tous les Temples de la France et de l'Italie, les peuples adresseront des prières à l'Eternel pour la conservation de ses jours précieux, S. M. saura que ses enfants de l'armée des Pyrénées orientales, réunissent leurs vœux à ceux de leurs concitoyens et de toutes ses autres armées.

Sol-

Soldats! que notre zèle et notre dévouement, toujours croissant, consolent S. M. au milieu de ses travaux pénibles, et que l'univers plein de sa gloire, admire aussi la reconnaissance, le respect et l'amour dont nos cœurs sont pénétrés pour sa personne sacrée. Vive vive à jamais l'Empereur Napoléon.

Le Général Commandant supérieur de Barcelonne et des forts ordonne en consequence les disposition suivantes:

Dimanche au soir 14 du courant et au coucher du soleil, la fête de St. Napoleon sera annoncée par une salve de cent coups de canon tirés savoir: quarante de la Citadelle, quarante du Montjuich, et vingt des Attarazanas.

Le lendemain quinze, jour de la fête une parçille salve aura lieu au lever du soleil. Monsieur le Commandant d'armes de la place donnera ses ordres pour qu'une compagnie de grenadiers, et vingt cinq hommes de cavalerie se trouvent a dix heures edemie au quartier général pour ouvrir et fermer la marche du cortège.

Un corps de tambours et de musique devra également se trouver à la même heure au quartier général pour accompagner le Général en Chef.

Ces troupes arrivées sur le terrain prendront leur place pour défilé la parade, et après retourneront au cortège.

A dix heures edemie du matin, les troupes de toutes armes et dans la plus belle tenue, se réuniront sur la muraille de mer où défilera la parade, et un détachement de chaque corps assistera avec tous les Officiers à la Messe et au Tedeum, qui sera chanté dans l'Eglise Cathedrale.

A 11 heures MMs. les Officiers généraux avec leurs aides de camp, les Chefs d'Etat major, adjoints, et Officiers sans troupes de l'artillerie et du genie se rendront chez le Général Commandant en Chef.

Toutes les troupes d'infanterie et de cavalerie qui ne devront point assister à l'Office divin, resteront sous les armes pendant la celebration. Les troupes de la Citadelle sur le rempart, celles de Montjuich de même, toutes les autres sur la muraille de mer.

A dix heures tous les Chefs d'administration réuniront leurs employés et les conduiront chez le commissaire ordonnateur de l'armée qui les conduira à son tour à onze heures précises chez le Général Commandant en Chef qu'ils accompagneront à la parade, à la Messe et au Tedeum.

Aussitôt que le Tedeum commencera, et à un signal donné par le Commandant de la place, il sera tiré de la Citadelle, du Montjuich

juich et des Atarazanas autres cent coups de canon ; pareille salve aura lieu au coucher du soleil pour la clôture de la fête.

Tous les français sont invités à illuminer le soir la façade des maisons qu'ils occupent.

Ils sera distribué le 15 double ration de vin à toutes les troupes.

Les Commandants de la place , de la Citadelle , du Montjuich et des Atarazanas prendront toutes les mesures nécessaires pour l'exécution des dispositions qui les concernent.

Tous les militaires détenus pour faute de discipline seront mis en liberté la veille de la fête.

Le présent sera communiqué au commandant de la station de la marine française , pour que de son côté il prenne les mesures convenables pour que les troupes de Marine qui sont sous ses ordres participent avec les troupes de terre à la fête de l'anniversaire de sa Majesté l'Empereur et Roy.

Le Général Commandant en Chef = *LECHI*.

Pour copie conforme le Chef de l'Etat Major signé = *PORTE*.

Pendant , que nos Troupes élevoient des vœux à l'Eternel sur les malheureux reste d'un de ses camarades , et qu'elles assistoient à la cérémonie la plus sacrée , qui nous sépare pour toujours de la société , une bande de quelque centaine de brigands osat attaquer nos poste sur les route de *Gracia* et *St. Andreu* , et même le Fort Pio.

Le Général indigné ordonna aux mêmes Troupes , qui assistoient à la cérémonie funebre de marcher , et lui même se mit à leur tête.

Les Laches à l'approche de 200 hommes d'infanterie , et de 50 de cavalerie se mirent à la fuite . et prirent les hauteurs de *Gracia* , envain on voulut les joindre , ils replierent jusqu'au Couvent de *St. Gerome* , ou depuis quelque tems ils ont établi les foyer de leurs complots de vel et d'assassinat.

Attaqué le couvent de trois cotés ils parvienenent avec peine à quitter ce poste quoique tres avantaenx , et les troupes y entre-rent sans obstacles. Fusils , munitions , approvisionnemens de bouche , et même jusqu'à des boulets de canons ce furent les objets , qu'on trouva dans un asyle , qui devait être celui de la paix , et des loix de l'Evangile.

Indigné le Général d'une pareille perfidie il ordonna , que cet asile de l'assassinat fut detruit par les flames.

Qu'un pareille exemple terrible sur un couvent , au quel on avait déjà pardonné le crime d'avoir protejé la desertion , soit une leçon pour les Ministres d'une Religion , qui est gravée dans notre cœur ,
et

et que nous respectons autant qu'ils ne s'écarteront pas des principes sacrés qu'elle prescrit.

Le Chef de l'Etat Major = PORTE.

A V I S O S.

Con Oficio de este dia ha expresado á la Real Junta de Comercio el Sr. Intendente su Presidente lo que sigue.

«Con fecha de hoy digo al Sr. Administrador General de Aduanas lo siguiente.»

«En consideracion á las actuales circunstancias he determinado prorogar por ocho dias mas , desde el de esta fecha , el despacho de los Géneros existentes en la Aduana del cargo de V. S. , con el beneficio de un veinte por ciento. Y lo participo á V. S. para su inteligencia y cumplimiento.»

«Lo que comunico á V. SS. para su conocimiento y noticia de este Comercio.»

Se le hace notorio. Barcelona 12 de Agosto de 1808. = Pablo Félix Gassó.

Por disposicion y órden del Excmo. Sr. Capitan General de este Ejército y Principado , instando la Junta de Policía de la presente ciudad , y en virtud de auto pronunciado por el Sr. Auditor General de Guerra , se ha mandado dirruir , y quitar los vestigios del Almacén situado en la Rambla , y adosado á las paredes del convento de padres Agustinos descalzos de Santa Mónica , baxo las condiciones comprehendidas en la taba que se halla en poder de Salvador Lletjós , corredor público y jurado del Tribunal , y del infraescrito escribano : el que quiera entender en la insinuada contrata podrá proponer los pactos y ventajas con que quisiere entrar en ella , á cuyo fin se publicará en la plaza y pórtico de la Iglesia de San Jayme , de las 4 á las 6 horas de la tarde , desde el dia de hoy hasta al 18 inclusive de este mes , y se rematará á favor del que ofreciere condiciones mas ventajosas. = Miguel Ribót.

No vino ayer Embarcacion alguna.

Pérdida. El dia 11 del presente mes , se desapareció una Cachorra perdiguera blanca , con manchas de

color de ceniza : el que la haya recogido se servirá avisar á su dueño , que vive en la calle de San Pablo , pasada la de San Ramon , casa número 30 , primer piso.

CON REAL PRIVILEGIO EXCLUSIVO.

En la Imprenta del Diario , calle de la Palma de San Justo , núm. 39.